

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Grande-Rivière tenue **le 9 février 2026**, de **19 h 30 à 21h10** à l'hôtel-de-ville de Grande-Rivière, sous la présidence de son honneur le maire, Monsieur **Gino Cyr**.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Mesdames Lise Lapointe, Lucie Nicolas, Maryse Mauger et Marie-Hélène Fournier, ainsi que Messieurs Léopold Briand et Denis Beaudin.

EST AUSSI PRÉSENT L'EMPLOYÉ SUIVANT :

Monsieur Kent Moreau, directeur général et Madame Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière

2026-02-09

030.02-26 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L'ordre du jour suivant soit adopté tel que lu.

031.02-26 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES DU 12 JANVIER 2026 ET 20 JANVIER 2026 ET DISPENSE DE LECTURE

ATTENDU que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie des procès-verbaux des 12 janvier 2026 et 20 janvier 2026 avant la tenue de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Lise Lapointe
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soit adopté, tel que rédigé, les procès-verbaux des séances passées suivantes :

- Séance ordinaire du 12 janvier 2026, avec dispense de lecture.
Séance extraordinaire 20 janvier 2026, avec dispense de lecture puisqu'elle a été diffusée

INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

TOUR DE TABLE DES OFFICIERS

Monsieur le maire offre aux officiers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

QUESTIONS AUX OFFICIERS

Les membres du conseil municipal sont invités à adresser leurs questionnements aux officiers.

DIRECTEUR FINANCIER

032.02-26 COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2026

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés, avec modification, les comptes à payer au 31 janvier 2026, tels que présentés par le directeur financier pour un total de **265 450,57\$**.

**Le conseil municipal prend acte
de la liste des comptes du journal déboursé déposé par le Trésorier.**

****** À la demande de la conseillère Lucie Nicolas, et avec l'approbation unanime des membres du conseil d'avoir un compte rendu des réalisations 2025, le paiement à la Ville de Chandler au montant de 5 807,92 \$, relatif aux services de la coordonnatrice en loisirs, est reporté à la prochaine séance et, par conséquent, exclu des comptes à payer au 31 janvier 2026.

033.02-26 ÉPARGNE À TERME - AUTORISATION

ATTENDU qu'il y a des sommes disponibles au compte d'épargne de la Ville;

ATTENDU que ces sommes doivent servir éventuellement au remboursement de la dette à long terme et aux travaux en lien avec la municipalisation du parc industriel;

ATTENDU qu'une partie de ces sommes pourraient être placées à plus long terme dans des dépôts garantis et offrir un meilleur rendement;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Lise Lapointe
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le trésorier soit autorisé à transiger avec la Caisse Desjardins du Littoral Gaspésien afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE : Le maire et le trésorier soient autorisés à signer les documents nécessaires à cette transaction.

GREFFE

034.02-26 RÈGLEMENT UGR- 028 – DÉPÔT ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO U-006/03-19 DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la loi ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'apporter des modifications à son règlement de zonage pour une meilleure administration de celui-ci ;

CONSIDÉRANT la résolution No 004.01-26 ayant pour objet la modification du règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 12 janvier 2026, le premier projet de règlement numéro UGR-028;

CONSIDÉRANT que la population a été informée du projet de règlement et qu'elle a eu l'opportunité de s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 9 février 2026;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Maryse Mauger
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil adopte, par la présente, le document intitulé « Second projet de règlement numéro UGR-028 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19 de la Ville de Grande-Rivière » qui se lit comme suit

DIRECTRICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

2026-02-09

035.02-26 PISTE D'ATHLÉTISME ; PHASE 2 (INFRAS DE LANCERS ET SAUTS) - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUC-TURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) – AUTORISATION DE DÉPÔT DE PROJET

ATTENDU QUE le Club d'athlétisme les *Lobsters* de Grande-Rivière a fait part de ses besoins en infrastructures sportives permettant la pratique des disciplines de lancers et de sauts;

ATTENDU QUE le Conseil reconnaît les retombées de la construction de la piste d'athlétisme sur les performances des athlètes de la MRC du Rocher-Percé sur les scènes régionale, provinciale, et nationale, mais aussi, sur la santé globale de sa population;

ATTENDU QUE la Ville de Grande-Rivière a manifesté son intention à poursuivre ses investissements au développement de l'athlétisme dans sa municipalité et ce, dans le respect de la politique sportive de la MRC du Rocher-Percé;

ATTENDU QUE la Ville de Grande-Rivière souhaite atteindre les standards qui lui permettrait de tenir des compétitions régionales et provinciales chez elle;

ATTENDU QUE le directeur général et la directrice des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire ont pris connaissance des critères d'admissibilité dudit programme et des engagements de la Ville de Grande-Rivière envers le ministère de l'Éducation, Loisir et Sport.

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE le Conseil municipal autorise la présentation du projet "Piste d'athlétisme, Phase 2 (Infras de lancers et sauts) au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, volet 1;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Grande-Rivière à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE le Conseil désigne M. Kent Moreau, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2026-02-09

036.02-26 PISTE D'ATHLÉTISME ; PHASE 2 – GESTION DU PROJET - MANDATS ET AUTORISATION

ATTENDU QU'afin de maximiser l'utilisation des deniers publiques à la réalisation d'un projet, une municipalité peut désigner des ressources à l'interne à la gestion financière et technique de ce dernier;

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Marie-Hélène Fournier
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et la directrice des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à agir conjointement à titre de gestionnaires du projet "Piste d'athlétisme - Phase 2 (Infras de lancers et sauts)" notamment à:

- La communication (besoins/planification) avec les utilisateurs des terrains sportifs;
- Les demandes de prix à des fins d'estimation des coûts de travaux et d'honoraires professionnels;
- La rédaction et à la publication des plans et devis pour appel d'offres;
- Le suivi des travaux;
- La gestion budgétaire du projet.

037.02-26 SOUPER DU MAIRE - ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POUR LES FONDATIONS ÉLAN-JEUNESSE ET CLAUDE BLAIS – AUTORISATIONS ET MANDATS

ATTENDU QU'un projet d'activité de financement à deux (2) fondations, sous forme de souper corporatif avec spectacle, a été présenté à la directrice des Loisirs, de la Culture, et de la Vie communautaire par M. Claude Blais, un citoyen engagé de notre communauté ;

ATTENDU QUE la date proposée pour la tenue de cette activité est disponible au calendrier des activités de la Ville de Grande-Rivière et ne semble pas être en conflit avec aucune activité majeure sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé;

ATTENDU QUE, pour mener à bien ce projet à retombées locales, l'organisateur demande à la Ville de Grande-Rivière de déroger à sa *Politique de tarification des biens et services et des espaces municipaux* en offrant gracieusement l'utilisation du Complexe sportif Desjardins, de sa scène et des équipements de réception (Chaises, tables, nappes et couvre-chaises).

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE Le Conseil autorise la tenue d'un souper corporative au profit de la Fondation Élan-Jeunesse et la Fondation Claude Blais, lequel sera sous la responsabilité de M. Claude Blais;

QUE: La date du **13 juin 2026** soit officiellement inscrite à la programmation des activités du Services des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire de la Ville de Grande-Rivière, et qu'elle soit diffusée au sein de la MRC du Rocher-Rocher;

QUE: Le Complexe sportif Desjardins et les équipements nécessaires à l'organisation de cette activité soient mis à la disposition du responsable de l'activité à titre gratuit.

DIRECTEUR DU SERVICE EN SÉCURITÉ-INCENDIE

038.02-26 ENGAGEMENT D'UNE POMPIÈRE VOLONTAIRE

Il est dûment proposé par : Marie-Hélène Fournier
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE Le conseil municipal procède à l'embauche de Madame Shannel Salisse en tant que pompière à temps partiel pour la Ville de Grande-Rivière, tel que recommandé par le directeur du Service de sécurité incendie.

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

039.02-26 EMPLOI-QUÉBEC - FORMATIONS TECHNICIEN EN GESTION DES EAUX – AUTORISATION

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE le conseil autorise le technicien en gestion des eaux à compléter sa formation au Programme de qualification des opérateurs municipaux en eaux usées (Traitement des eaux usées par étang aéré (OW-2)), ainsi que le cours de mise en niveau en mathématique pour les opérateurs;

QUE: le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement des frais de scolarité d'un montant de 3135 \$ (taxes en sus) au Cégep de Shawinigan et d'assurer la reddition de compte auprès d'Emploi-Québec pour les remboursements applicables.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

040.02-26 ÉPAQ - DEMANDE DE LOCATION D'UN VÉHICULE POUR DISPENSE DE COURS - AUTORISATION

ATTENDU QUE l'École des Pêches et de l'Aquaculture du Québec (ÉPAQ) à Grande-Rivière a adressé à la Ville une demande de location d'un véhicule adapté à ses besoins pour le transport d'équipements de formation à Rivière-au-Renard et ce, pour une période de cinq (5) semaines à raison d'une fois par semaine;

ATTENDU QUE le matériel roulant est exclu de la Politique de tarification des biens et services, et des espaces municipaux de la Ville de Grande-Rivière, une décision doit être rendu par résolution du Conseil.

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Lise Lapointe
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE Le conseil autorise le directeur général à établir le coût journalier de location du Ford Transit à 100 \$ (taxes en sus) avec plein d'essence au retour.

Mme Marie-Hélène Fournier se retire de la décision en raison de son emploi à l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec.

041.02-26 MPI - RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE EN MER – TETRA TECH QI Inc. - ADDENDA POUR MISE À JOUR DU FORMULAIRE DE DEMANDE À ENVIRONNEMENT CANADA – AUTORISATION

ATTENDU QU'au terme de la présentation du volet environnemental du projet de réfection de l'émissaire industriel marin à Environnement Canada, la firme Tetra Tech QI inc a dû faire certains ajustements techniques aux plans et devis, mettre des données à jour, et modifier le formulaire de demande d'OER à déposer à ladite direction de Pêches et Océans Canada à des fins d'analyse;

ATTENDU QUE ces demandes de modifications engendrent des coûts supplémentaires en honoraires professionnels, lesquels doivent être approuvés par addenda au contrat;

ATTENDU QUE la firme Tetra tech QI Inc propose à la Ville de facturer ces travaux supplémentaires à l'heure.

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE Le conseil autorise ces dépenses supplémentaires en honoraires professionnels et mandate le directeur général à signer un addenda au projet, lequel prévoit une facturation à l'heure pour le travail relatif aux modifications à apporter aux plans et devis et au formulaire de demande à Environnement Canada;

2026-02-09

042.02-26 SHQ (PHAQ 3 ET/OU PHAQ 4) - LOTS POUR CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ABORDABLES - ÉVALUATION VALEUR MARCHANDE – AUTORISATION ET MANDAT

ATTENDU QUE selon les modalités de l'appels à projets de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) en matière de logements abordables (PHAQ 3 et/ou PHAQ 4), la Ville de Grande-Rivière doit déposer une évaluation valeur marchande des trois (3) lots qu'elle souhaite offrir pour favoriser la construction d'un bâtiment de vingt-quatre (24) logements dans le développement domiciliaire J.A.F. Gagnon.

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE le conseil municipal Rivière mandate le directeur général à demander des soumissions auprès des firmes d'évaluateurs agréés afin de réaliser un rapport d'évaluation valeur marchande des lots 6 660 267, 6 658 212, 6 658 213 situés sur la rue projetée J.A.G Gagnon;

QUE: Ledit rapport soit acheminé dans les plus brefs délais à la SHQ afin de compléter la liste des documents à remettre pour l'analyse du projet.

043.02-26 MPI – ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE DE CAPACITÉ DES CONDUITES DU PARC INDUSTRIEL - TETRATECH QI INC. - ADDENDA

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE le conseil autorise le directeur général à signer un addenda avec la firme Tetra Tech QI Inc pour une étude complémentaire de capacité des conduites du parc industriel des pêches de Grande-Rivière dans le cadre des travaux de mise à niveau des infrastructures (MPI – MAPAQ)

QU': un montant maximum de 11 900 \$ soit consenti à l'entreprise pour la réalisation de ces nouveaux travaux qui seront facturés à l'heure.

QUE: des frais de nettoyage de conduite et d'inspection par caméra sont à prévoir en sus.

2026-02-09

044.02-26 MAMH (PRABAM) - TRAVAUX DE RÉFECTION DE DEUX (2) BUREAUX ADMINISTRATIFS – AUTORISATION POUR APPEL DE SOUMISSIONS SUR INVITATION ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE, parmi les divers travaux de rénovation planifiés à ses bâtiments, la Ville compte rénover les bureaux administratifs à l'hôtel de ville, notamment en remplaçant les revêtements de plancher et à repeindre les murs et les plafonds.

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Lise Lapointe
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE le conseil autorise le directeur général à rédiger un devis et un bordereau de soumission et à réaliser un appel de soumissions sur invitation auprès d'au moins quatre (4) entreprises en construction locales;

QUE: le conseil autorise le directeur général à octroyer le contrat de gré à gré au plus bas soumissionnaire, conforme, le cas échéant.

045.02-26 ADMINISTRATION PORTUAIRE DE GRANDE-RIVIÈRE - MPO (PORTS POUR PETITS BATEAUX) – COMPOSITION D'UN NOUVEAU C.A. - MANDAT

ATTENDU QUE le conseiller principal *Ports pour Petits Bateaux* du ministère Pêches et Océans Canada demande l'implication de la Ville de Grande-Rivière pour régulariser et relancer les activités administratives de *l'Administration portuaire de Grande-Rivière*;

ATTENDU QUE la Ville de Grande-Rivière considère l'AP de Grande-Rivière comme un important partenaire à la gestion du Parc d'hivernage à bateaux et des activités du havre de pêche et à son développement.

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Maryse Mauger
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE Le conseil autorise directeur général à planifier la tenue d'une assemblée générale annuelle, le 16 février 2026, avec notamment la présentation des états financiers, élection de nouveaux administrateurs et recommandation d'une ressource administrative.

046.02-26 INFRASTRUCTURE D'EAUX USÉES - PROJET DE RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE D'EAUX USÉES SP-1 – ACCOMPAGNEMENT PROFESIONNEL EN INGÉNIERIE - APPEL D'OFFRES - AUTORISATION ET MANDATS

ATTENDU QUE la station de pompage des eaux usées SP-1 est l'une des deux (2) plus importantes infrastructures du réseau d'eaux usées de la municipalité;

ATTENDU QU'une analyse de l'état global de cet infrastructure réalisée par le service des Travaux publics révèle des investissements majeurs notamment pour le remplacement des pompes et du système anti-coup-de bélier et à l'ajout de composantes de télémétrie et de récupération des déchets solides qui se retrouvent dans le réseau et qui contribuent à la

dégradation prématurée des équipements et à une augmentation significative des coûts d'entretien.

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE le conseil autorise le directeur général à procéder à un appel d'offres de services professionnels en ingénierie pour accompagner la Ville de Grande-Rivière à son projet de réfection de la station de pompage SP-1 et d'amélioration des procédés visant à retirer les déchets solides présents dans le réseau ;

QU' Une offre de services "clé en main" avec réalisation des plans et devis pour appel d'offres public, estimation des coûts et surveillance de chantier serait à privilégier.

047.02-26 TECQ 2024-2028 - INFRASTRUTURE D'EAUX USÉES - PROJET DE RÉFECTION DU BASSIN AÉRÉ NO.1 ET AMÉNAGEMENT DURABLE POUR POMPAGE DES BOUES – ACCOMPAGNEMENT PROFESIONNEL EN INGÉNIERIE - APPEL D'OFFRES DE AUTORISATION ET MANDAT

ATTENDU QUE la mesure des boues du bassin aéré no. 1 révèle l'imminence d'une vidange à l'été 2026, selon les prérogatives du MELCCFP;

ATTENDU QUE le technicien à l'externe, responsable de ces mesures, a noté un affaissement de la pente côté est de ce même bassin;

ATTENDU QUE les aérateurs statiques *Atara* situés du côté est du bassin, utilisés pour l'oxygénation et le brassage des bassins, ne fonctionnent plus depuis quelques années, ce qui contribue à la sédimentation des boues et réduit considérablement la performance de l'infrastructure;

ATTENDU QU'un aménagement à un endroit stratégique du site sera nécessaire pour permettre l'installation d'un géotube qui recueillera ces boues à des fins de confinement, de déshydratation et de consolidation pour être, par la suite, valorisées.

ATTENDU QUE l'installation d'une barge munie d'un système de pompage des boues serait de mise pour permettre l'entretien périodique des bassins aérés.

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE Le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à un appel d'offres de services professionnels en ingénierie et/ou en environnement pour accompagner la Ville de Grande-Rivière à préciser ses mandats pour la recherche de solutions durables aux diverses problématiques soulevées en rubrique;

QU' Une offre de services "clé en main" avec réalisation des plans et devis pour appel d'offres public, estimation des coûts et surveillance de chantier serait à privilégier.

2026-02-09

048.02-26 RÉGLEMENT À L'AMIALE AVEC QUITTANCE (CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE) – LOT 5 649 466 (O. TREMBLAY)

ATTENDU QU'un bris à une canalisation d'égout résidentielle située sur la portion publique du réseau a nécessité l'intervention d'un entrepreneur local pour le récurage de la conduite;

ATTENDU QUE ses frais ont été payés par le propriétaire;

ATTENDU QUE le directeur des Travaux publics s'est engagé auprès du propriétaire à réaliser les travaux de réparation à cette section de conduite au printemps 2026;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE le conseil autorise le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 431,16\$, correspondant à 75% des frais payés, à titre de règlement à l'amiable à M. Olivier Tremblay, propriétaire de la résidence situé sur le lot 5 649 466 (rue de Belle-Feuilles).

QUE : la greffière soit autorisée à rédiger et à signer, pour et au nom de la Ville, une quittance avec le propriétaire concerné.

2026-02-09

049.02-26 ACHAT D'UNE SURFACEUSE À GLACE – APPEL D'OFFRES PUBLIC (SEAO) - AUTORISATION ET MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la surfaceuse à glace utilisée au complexe sportif de la Ville arrive en fin de vie utile et nécessite des remplacements fréquents;

CONSIDÉRANT LA nécessité d'assurer un entretien sécuritaire, efficace et conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une nouvelle surfaceuse à glace représente une dépense devant faire l'objet d'un appel d'offres public conformément aux dispositions applicables de la Loi;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de publier un appel d'offres public par l'entremise du Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Marie-Hélène Fournier
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE Le conseil autorise la Ville à procéder au lancement d'un appel d'offres public sur le SEAO pour l'achat d'une surfaceuse à glace;

QUE : le directeur général soit mandaté afin de préparer les documents d'appel d'offres, d'en assurer la publication sur le SEAO, de répondre aux questions des soumissionnaires et de procéder à l'ouverture des soumissions;

QUE l'octroi du contrat fera l'objet d'une résolution ultérieure du conseil municipal, conditionnellement à la réception de soumissions conformes et à la disponibilité des crédits requis;

050.02-26 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

Il est dûment proposé par : Maryse Mauger
et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE Le conseil municipal accepte le renouvellement de l'adhésion du directeur général et de la greffière à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 1024\$ plus taxes;

2025-12-08

051.02-26 UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (URLSGÎM) – RENOUELEMENT D’ADHÉSION ET NOMINATION D’UNE DÉLÉGUÉE

Il est dûment proposé par : Denis Beaudin
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE La Ville de Grande-Rivière renouvelle son adhésion à titre de membre de l’Unité régionale Loisir et Sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM) et qu’elle engage à cet effet une somme de 272\$, représentant le coût de la cotisation 2026-2027

QUE : La conseillère Marie-Hélène Fournier soit déléguée pour la représenter à l’assemblée générale de l’URLS GÎM.

052.02-26 PAVL 2024-2028, VOLET REDRESSEMENT - SÉCURISATION - TETRA TECH QI INC – DEMANDE DE PAIEMENT D’HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU que la firme Tetra tech QI Inc a réalisé les plans et devis pour appel d’offres avec estimation des coûts révisé pour le dépôt d’une demande d’aide financière au programme d’aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

POUR CETTE RAISON,

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE le conseil autorise le paiement d’un montant de 23 900 \$ (taxes en sus) à la firme TETRA TECH QI INC pour la réalisation de 51 % du contrat octroyé visant à réaliser les plans et devis avec estimation des coûts pour les travaux routiers projetés dans le cadre du programme PAVL du MTMD.

053.02-26 DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE Suite aux demandes de dons et/ou commandites reçues des organismes ci-après identifiés, le conseil municipal accepte de verser les montants suivants, totalisant la somme de 650 \$:

ÉPAQ – Méritas - 500\$

Thomas-Jacob Whittom – 150\$

Mme Marie-Hélène Fournier se retire de la décision en raison de son emploi à l’École des pêches et de l’aquaculture du Québec.

**URBANISME
TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS**

054.02-26 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Léopold Briand
et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE L’ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée. Il est 21h10.

2026-02-09

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire

Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière

